



---

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires  
et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest**

Vingt-huitième réunion  
En ligne, 5 et 6 novembre 2025

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest :  
examen du profil sous-régional**

**Profil socioéconomique de l'Afrique de l'Ouest en 2025 :  
renforcer la mobilisation des ressources intérieures**

---

\* ECA/SRO-WA/ICSOE/28/1.



## I. Introduction

1. Malgré la montée du protectionnisme et l'augmentation des droits de douane résultant de la nouvelle politique commerciale des États-Unis d'Amérique, ainsi que les tensions géopolitiques mondiales et la forte incertitude qui persiste à l'échelle internationale, l'Afrique de l'Ouest continue d'enregistrer de bons résultats en matière de croissance économique. Toutefois, la sous-région se heurte à une série de problèmes de sécurité et de gouvernance, qui sont aggravés par les changements climatiques.

2. Par ailleurs, la situation en Afrique de l'Ouest se caractérise par une croissance démographique rapide et une forte proportion de jeunes, ce qui entraîne une demande accrue d'emplois et de services publics sociaux. La sous-région peine encore à garantir l'accès universel à la santé et à l'éducation, et les taux d'emploi informel, de pauvreté et d'insécurité alimentaire y sont élevés.

3. Dans un contexte marqué par une marge de manœuvre budgétaire limitée et un resserrement des conditions de financement, la fiscalité constitue pour les gouvernements une source de revenus fiable et régulière, essentielle non seulement à la stabilité économique, mais aussi au financement des investissements nécessaires, notamment dans des domaines aussi cruciaux que le capital humain et les infrastructures. Toutefois, les pays d'Afrique de l'Ouest ne disposent que de capacités limitées en matière de mobilisation des ressources intérieures, un défi qu'ils devront relever pour parvenir à un développement durable.

4. Le présent rapport contient une analyse du contexte économique international et régional de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que des progrès accomplis et des difficultés persistantes dans certains domaines sociaux essentiels (santé, éducation, emploi, pauvreté, sécurité alimentaire et égalité des sexes), et donne un aperçu des stratégies visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures dans la sous-région.

## II. Contexte économique international et régional

### A. Évolution mondiale du produit intérieur brut et de l'inflation

5. La croissance mondiale continue de se tasser, soulignant la fragilité des conditions de croissance auxquelles les pays doivent faire face. Elle devrait passer de 2,8 % en 2024 (selon les estimations) à 2,9 % en 2026. Alors que les taux de croissance régionaux dans le monde sont en baisse régulière, ils devraient enregistrer une hausse en Afrique<sup>1</sup>.

6. Plusieurs chocs, tant externes qu'internes, ont eu des effets sur la performance économique du continent africain. La hausse des taux d'intérêt et de l'inflation dans les économies avancées, résultant des droits de douane imposés par les États-Unis d'Amérique, a entraîné une augmentation des coûts d'emprunt pour les économies africaines. Les catastrophes liées aux changements climatiques ont compromis la croissance économique, causant des pertes économiques supérieures à 8,5 milliards de dollars sur le continent<sup>2</sup>. L'instabilité politique a

<sup>1</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2025* (publication des Nations Unies, 2025).

<sup>2</sup> Commission économique pour l'Afrique (CEA), *Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine – Proposition d'actions stratégiques transformatrices* (Addis-Abeba, 2025).

entraîné une baisse de la confiance des investisseurs, tandis que la dépréciation<sup>3</sup> des monnaies a alourdi le coût du service de la dette<sup>4</sup>.

7. La performance économique varie selon les sous-régions africaines. Malgré les obstacles susmentionnés, la croissance du continent devrait augmenter d'un point de pourcentage, passant de 2,9 % en 2024 à 3,9 % en 2025. En Afrique de l'Est, la croissance devrait être plus rapide que dans les autres sous-régions en 2026, sous l'effet du maintien de la demande intérieure et du redressement du tourisme international<sup>5</sup>.

8. L'inflation mondiale devrait reculer pour s'établir à 4,2 % en 2025, puis à 3,6 % en 2026<sup>6</sup>, une évolution attribuable à la baisse des prix des produits de base. Suivant une tendance similaire, l'inflation en Afrique devrait passer de 16,1 % en 2024 à 12,6 % en 2025, puis à 9,9 % en 2026<sup>7</sup>, ce qui pourrait avoir des effets économiques et sociaux positifs pour le continent. La diminution de l'inflation mondiale peut se traduire par une baisse des coûts d'emprunt et des taux d'intérêt, ce qui favorise les prêts et les investissements du secteur privé. Elle renforce également la stabilité sociale en accroissant le pouvoir d'achat des ménages, ce qui peut contribuer à atténuer les inégalités. Toutefois, si l'inflation diminue à l'échelle mondiale, les taux d'inflation restent hétérogènes d'un pays à l'autre<sup>8</sup>.

9. On observe un contraste marqué entre les taux d'inflation des pays développés et ceux des pays en développement : dans les premiers, le taux moyen d'inflation devrait légèrement augmenter, passant de 2,7 % en 2024 à 2,8 % en 2025, tandis que dans les seconds, il devrait nettement diminuer, de 6,0 % à 4,7 % sur la même période<sup>9</sup>. La hausse de l'inflation dans les pays développés a des répercussions négatives sur les pays en développement, car elle accroît le coût du service de la dette en raison de la hausse des taux d'intérêt, affaiblit la demande d'exportations de ces pays du fait de la baisse du pouvoir d'achat dans les économies développées, et peut provoquer une inflation importée susceptible de neutraliser les progrès accomplis en matière de réduction de l'inflation intérieure. Bien que l'inflation ait globalement diminué dans les pays en développement, elle a augmenté dans certains d'entre eux, sous l'effet de la volatilité des taux de change, des conflits et des chocs liés aux changements climatiques.

## **B. Situation économique de l'Afrique de l'Ouest en 2025**

### **1. Croissance économique**

10. Bien que la croissance économique demeure relativement stable en Afrique de l'Ouest, la sous-région continue de faire face à des difficultés, notamment les conflits internes, la diminution de l'aide extérieure et l'intensification des tensions commerciales liées aux droits de douane, qui pourraient avoir des effets préjudiciables sur l'économie. Le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) en Afrique de l'Ouest est estimé à 4,2 % pour 2025 et 2026. Ce taux est supérieur à la moyenne du continent africain (3,9 % en 2025 et 4,1 % en

---

<sup>3</sup> Le rand sud-africain s'est déprécié de 11 % par rapport au dollar É.-U. en 2022 ; au Nigéria, le naira s'est déprécié de 55 % en 2023 ; et le shilling kényan s'est déprécié de 21 % en 2023.

<sup>4</sup> CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2024 : Investir dans une transition juste et durable en Afrique* (Addis-Abeba, 2024).

<sup>5</sup> CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2025*.

<sup>6</sup> Fonds monétaire international (FMI), « Perspectives de l'économie mondiale – Mise à jour : Une résilience précaire dans un environnement toujours incertain », juillet 2025.

<sup>7</sup> CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2025*.

<sup>8</sup> FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Une reprise interrompue* (Washington, avril 2025).

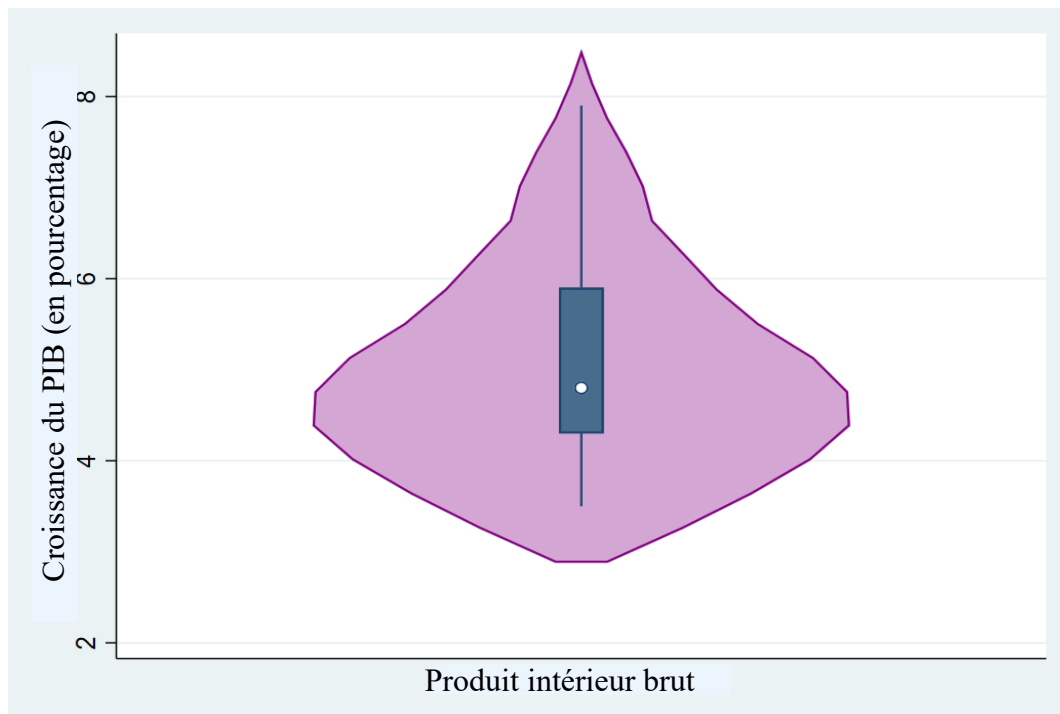
<sup>9</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2025*.

2026) et représente la deuxième progression la plus rapide parmi toutes les sous-régions<sup>10</sup>. Le tassement prévu du taux de croissance du PIB en Afrique de l'Ouest s'explique par plusieurs facteurs, notamment la vulnérabilité aux changements climatiques, la diminution des investissements directs étrangers due à l'inflation dans les pays développés, l'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire et l'alourdissement du service de la dette dû à la hausse des taux d'intérêt pratiqués par les pays créanciers<sup>11</sup>.

11. Le taux de croissance du PIB varie d'un pays à l'autre en Afrique de l'Ouest, oscillant entre 4,0 % et 6,0 % dans la majorité des pays (voir figure I). Le Sénégal devrait enregistrer la croissance la plus rapide, estimée à 7,0 % en 2025<sup>12</sup>, ce qui s'explique par un développement de l'activité minière, le lancement de la production de gaz et une baisse du niveau de l'inflation. Le Nigéria devrait afficher le taux de croissance le plus faible en 2025, estimé à 3,5 %, en raison des fluctuations des prix des produits de base, du coût élevé du service de la dette et de la volatilité des taux de change, qui accentuent également les pressions inflationnistes<sup>13</sup>.

Figure I

### Hétérogénéité de la croissance du PIB en Afrique de l'Ouest



Source : Calculs de l'auteur fondés sur la publication intitulée « Situation et perspectives de l'économie mondiale 2025 » (publication des Nations Unies, 2025).

## 2. Évolution de l'inflation

12. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest devraient enregistrer des taux d'inflation à un chiffre, à l'exception de quelques cas isolés. L'inflation moyenne dans la sous-région devrait

<sup>10</sup> L'Afrique de l'Ouest se situe derrière l'Afrique de l'Est, dont le taux de croissance est estimé à 6,0 % pour 2025 et 2026.

<sup>11</sup> CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2025*.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2025*.

passer de 24,2 % en 2024 à 19,2 % en 2025, soit un niveau supérieur à la moyenne enregistrée dans les pays en développement et dans les autres sous-régions d'Afrique. En 2025, le Ghana, le Nigéria et la Sierra Leone devraient afficher des taux d'inflation à deux chiffres, supérieurs à la moyenne africaine estimée à 12,6 %. Les principales causes de l'inflation en Afrique de l'Ouest sont notamment les pénuries alimentaires, l'ampleur de l'endettement et les chocs monétaires. Cette situation entraîne, entre autres conséquences, une aggravation des inégalités, une érosion du pouvoir d'achat, des troubles sociaux, l'affaiblissement des monnaies locales et une diminution des investissements étrangers directs<sup>14</sup>.

### 3. Finances publiques

13. En 2025, le déficit budgétaire moyen de la sous-région devrait rester stable, à 4,2 % du PIB. Le Sénégal devrait enregistrer le déficit le plus élevé, à 7,3 %, mais celui-ci devrait sensiblement diminuer pour s'établir à 5,0 % en 2026. Ces prévisions dépassent toutefois l'objectif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui fixe le déficit budgétaire des administrations publiques, subventions comprises, à moins de 3,0 %. Des déficits budgétaires élevés, conjugués à une faible capacité de mobilisation des ressources intérieures, pourraient entraîner un accroissement de la dette, une hausse des taux d'intérêt sur les emprunts d'État et une baisse de la confiance des investisseurs<sup>15</sup>.

### 4. Dette et soutenabilité de la dette

14. Les niveaux d'endettement restent élevés en Afrique de l'Ouest. Le ratio dette/PIB global s'est stabilisé entre 2023 et 2024, passant de 60,8 % à 60,3 %, et devrait connaître une légère diminution en 2025 pour s'établir à 58,5 %<sup>16</sup>. Les estimations pour les pays de la sous-région indiquent des tendances semblables à celles observées dans d'autres régions du continent. À titre d'exemple, le ratio dette/PIB de l'Afrique subsaharienne s'établissait à 61,0 % en 2024<sup>17</sup>, ce qui montre que les problèmes d'endettement sont homogènes sur le continent. En Gambie, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo, la dette publique, exprimée en pourcentage du PIB, demeure élevée et dépasse la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le coût élevé de l'emprunt aggrave la situation et risque de réduire l'accès au crédit pour le secteur privé.

## III. Questions sociales

15. Au-delà des tendances macroéconomiques, les problèmes sociaux auxquels font face les pays d'Afrique de l'Ouest déterminent à la fois le rythme et le niveau d'inclusivité du développement dans la sous-région. On trouvera dans la présente section un aperçu des progrès réalisés et des difficultés persistantes en ce qui concerne un certain nombre de questions sociales.

---

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*.

<sup>16</sup> Banque mondiale, *Améliorer la gouvernance et répondre aux besoins des populations en Afrique*. Africa's Pulse, n° 31 (Washington, avril 2025).

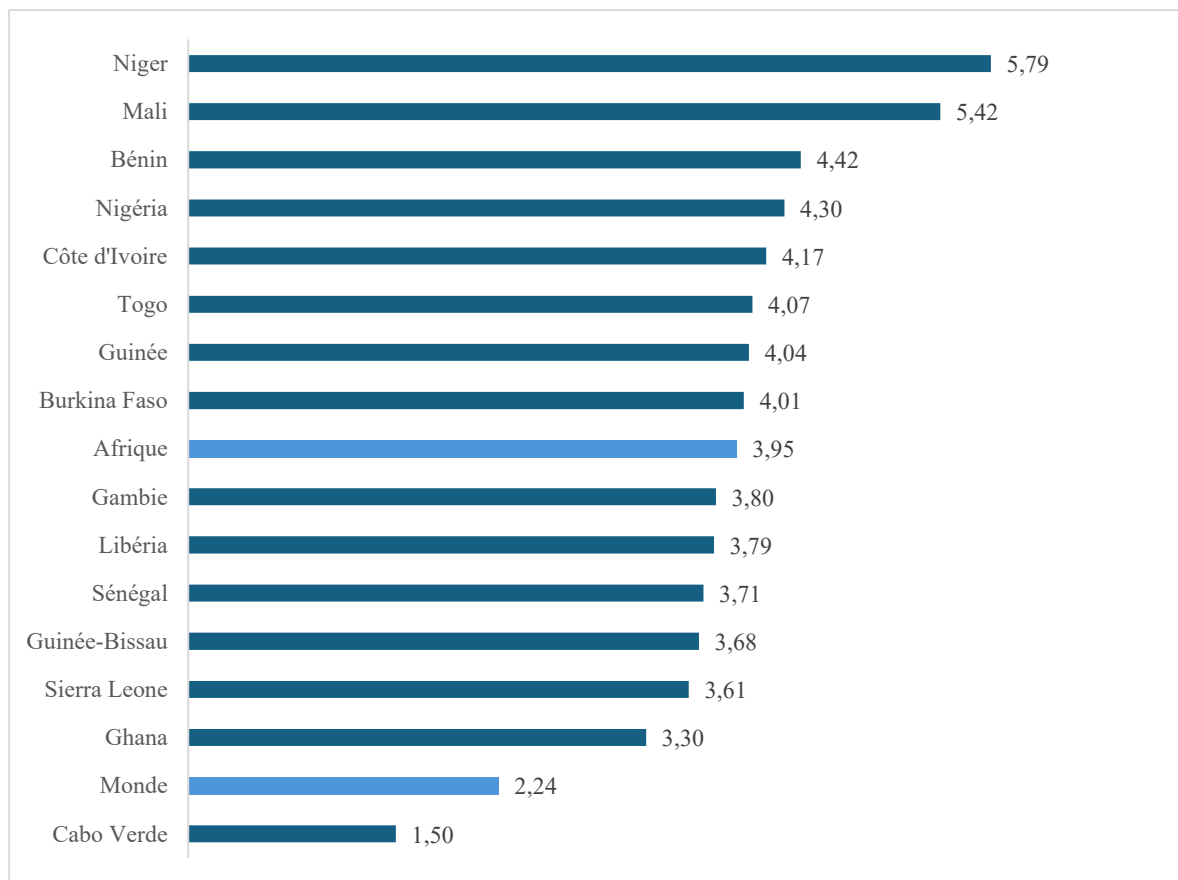
<sup>17</sup> FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*.

## A. Population

16. En Afrique de l'Ouest, 61,1 % de la population a moins de 25 ans<sup>18</sup>, et la plupart des pays enregistrent des taux de fécondité supérieurs à la moyenne africaine (voir figure II). Malgré les difficultés liées à la satisfaction des besoins dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi, la jeunesse de la population permet aux pays de tirer parti du dividende démographique, à condition d'investir dans le capital humain et la création d'emplois.

Figure II

**Projections des taux de fécondité (variante moyenne) en Afrique de l'Ouest en 2025**  
(naissances vivantes par femme)



*Source* : Commission économique pour l'Afrique : « Total fertility rate (per woman) » (en anglais seulement), portail de données statistiques de la CEA (ECAStats). Accessible à l'adresse : <https://ecastats.uneca.org/data/data/1233> (site consulté le 8 juillet 2025).

<sup>18</sup> Calculs de l'auteur fondés sur les données issues du document « Special aggregates: population - select age groups » (en anglais seulement), World Population Prospects 2024, Nations Unies. Disponible à l'adresse : <https://population.un.org/wpp/downloads?folder=Special%20Aggregates&group=Economic%20and%20trading%20groups> (consulté le 8 juillet 2025).

## B. Santé

17. La santé est un facteur essentiel du développement durable, car elle contribue à accroître la productivité et les revenus, à améliorer le bien-être et à réduire les coûts liés au traitement des maladies. Cependant, 14 pays d’Afrique de l’Ouest enregistrent des taux élevés de mortalité des enfants de moins de cinq ans<sup>19</sup>. La majorité des causes de décès peuvent être prévenues et traitées au niveau des soins de santé primaires, notamment grâce à une couverture efficace des services essentiels de santé et de nutrition. Malgré la nécessité d’investir davantage dans ce domaine, on observe, dans deux tiers des pays d’Afrique de l’Ouest, une diminution des dépenses de santé exprimées en pourcentage du PIB entre 2014 et 2022<sup>20</sup>.

## C. Éducation

18. L’investissement dans l’éducation est déterminant pour permettre aux pays de réaliser pleinement leur potentiel en matière de développement durable. Une meilleure éducation ouvre la voie à davantage de possibilités d’emploi et de revenus. L’éducation contribue à la croissance économique en stimulant la productivité, l’innovation et l’esprit d’entreprise, ce qui peut, à long terme, se traduire par une augmentation des recettes fiscales que les gouvernements peuvent réinvestir.

19. Bien que 11 pays<sup>21</sup> aient atteint la cible fixée dans la Déclaration d’Incheon et Cadre d’action pour la mise en œuvre de l’objectif de développement durable 4<sup>22</sup>, six pays<sup>23</sup> ont enregistré, en 2022, des taux d’alphabétisme des adultes inférieurs à 50 %. Dans quatre pays, les taux d’achèvement de l’enseignement primaire sont inférieurs à 50 % pour les garçons comme pour les filles, et dans huit pays, ces taux sont plus faibles pour les filles que pour les garçons (voir figure III). Les disparités internes jouent un rôle déterminant : le lieu de résidence et le niveau de richesse constituent les principaux facteurs d’inégalité, qui se manifestent dès le plus jeune âge et sont aggravés par les conflits et l’instabilité, lesquels entraînent une hausse des taux d’abandon scolaire.

---

<sup>19</sup> Cabo Verde a déjà atteint la cible 3.2 des objectifs de développement durable, à savoir réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus. CEA, « Under-five mortality rate, by sex//under 5 years old//both sexes (per 1,000 live births) » (en anglais seulement), ECASStats. Accessible à l’adresse : <https://ecastats.uneca.org/data/data/25830> (site consulté le 8 juillet 2025).

<sup>20</sup> CEA, « Expenditure on health as % of GDP – total (%) » (en anglais seulement), ECASStats. Accessible à l’adresse : <https://ecastats.uneca.org/data/data/1906> (site consulté le 9 juillet 2025).

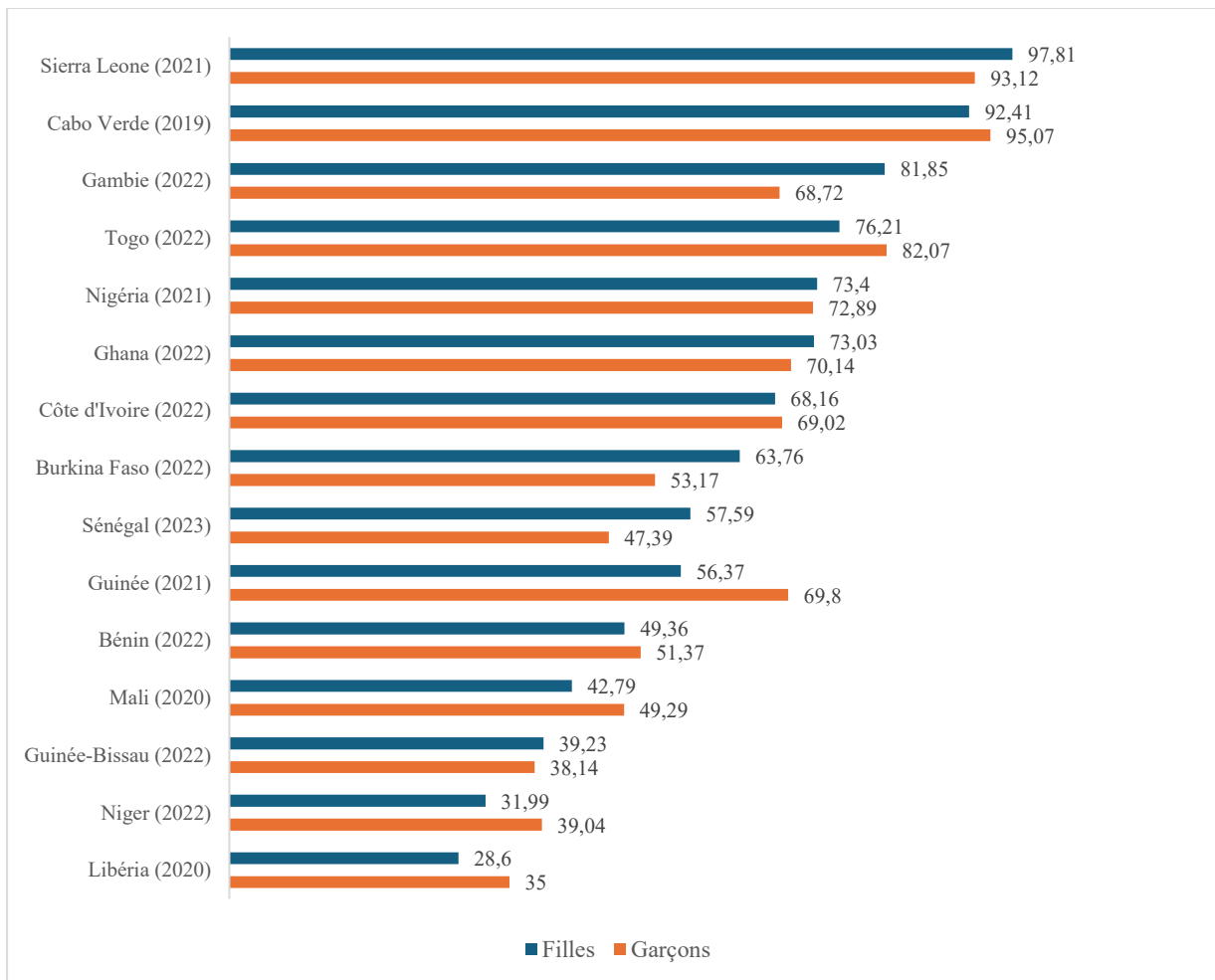
<sup>21</sup> Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d’Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Institut de statistique de l’UNESCO, "Indicator 1.a.2: expenditure on education (% of government expenditure)" (en anglais seulement), suivi de l’ODD 4. Accessible à l’adresse : <https://databrowser.uis.unesco.org/browser/EDUCATION/UIS-SDG4Monitoring> (site consulté le 10 juillet 2025).

<sup>22</sup> Allouer au moins 4 à 6 % du PIB ou au moins 15 à 20 % des dépenses publiques totales à l’éducation.

<sup>23</sup> Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger et Sierra Leone. CEA, "Adult literacy rate – total (%)" (en anglais seulement), ECASStats. Accessible à l’adresse : <https://ecastats.uneca.org/data/data/4464> (site consulté le 10 juillet 2025).

Figure III

**Taux d'achèvement de l'enseignement primaire en Afrique de l'Ouest, par sexe**  
(en pourcentage des élèves)



Source : CEA, « Primary completion rate – male (%) » et « Primary completion rate – female (%) » (en anglais seulement), portail de données statistiques de la CEA (ECAStats). Accessibles aux adresses : <https://ecastats.uneca.org/data/data/29860> et <https://ecastats.uneca.org/data/data/29861> (sites consultés le 14 juillet 2025).

## D. Emploi

20. Les taux de chômage des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sont supérieurs à ceux de l'ensemble de la population dans 13 pays de la sous-région<sup>24</sup>. Par ailleurs, les taux d'emploi informel sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes dans les 15 pays de la sous-région<sup>25</sup>. Il existe un déséquilibre entre le nombre d'emplois productifs et décentés et la

<sup>24</sup> À l'exception du Libéria et du Niger. CEA, « Youth unemployment rate, aged 15–24 – female (%) », « Youth unemployment rate, aged 15–24 – male (%) » et « Unemployment rate – total (%) » (en anglais seulement), ECAStats. Accessibles aux adresses : <https://ecastats.uneca.org/data/data/2627>, <https://ecastats.uneca.org/data/data/2626> et <https://ecastats.uneca.org/data/data/6249> (sites consultés le 10 juillet 2025).

<sup>25</sup> CEA, « Proportion of informal employment, by sector and sex (ILO harmonized estimates)//no breakdown//female (%) » et « Proportion of informal employment, by sector and sex (ILO harmonized estimates)//no breakdown//male (%) » (en anglais seulement), ECAStats. Accessibles aux adresses : <https://ecastats.uneca.org/data/data/26669> et <https://ecastats.uneca.org/data/data/26670> (sites consultés le 10 juillet 2025).



croissance démographique, ce qui alimente le chômage et l'essor de l'économie informelle. Bien que les taux de chômage dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest soient inférieurs à la moyenne africaine (6,4 %), les taux d'emploi informel estimés pour 2025 sont plus élevés, à 91,6 % en Afrique de l'Ouest contre 85,2 % pour l'ensemble du continent<sup>26</sup>. L'emploi informel se caractérise par une protection sociale limitée, des emplois de mauvaise qualité et une faible productivité, entraînant une forte incidence de la pauvreté<sup>27</sup>. Les femmes sont souvent pénalisées par le mariage précoce et la maternité, les tâches domestiques et les soins non rémunérés, ainsi que par les difficultés d'accès aux services formels, à la propriété et au crédit.

21. Dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest<sup>28</sup>, la proportion estimée de jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni en formation est supérieure à la moyenne africaine (23,2 %) et à la moyenne mondiale (20,4 %). Dans 14 pays de la sous-région<sup>29</sup>, la majorité de ces jeunes sont des filles. L'écart entre les sexes s'explique généralement par des privations cumulées. Parmi les causes les plus fréquentes du faible taux d'activité des jeunes femmes figurent la maladie, le handicap, la grossesse, la présence de jeunes enfants au foyer et les interdictions familiales<sup>30</sup>.

## E. Pauvreté

22. Dans neuf<sup>31</sup> des 14<sup>32</sup> pays de la sous-région, on estime que plus de 50 % de la population vit dans une situation de pauvreté multidimensionnelle, les enfants (âgés de 0 à 17 ans) étant les plus touchés<sup>33</sup>. Néanmoins, en 2023, trois<sup>34</sup> pays supplémentaires de la sous-région affichaient un indice de développement humain (IDH) supérieur à 0,550, portant à cinq<sup>35</sup> le nombre de pays d'Afrique de l'Ouest appartenant à la catégorie du développement humain moyen<sup>36</sup>. La hausse de l'espérance de vie à la naissance en Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Togo, ainsi que l'allongement de la durée moyenne de scolarisation en Côte d'Ivoire et au Togo, ont contribué à cette amélioration. Par ailleurs, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo ont enregistré des valeurs supérieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, qui s'élevait à 0,568. Bien que tous les pays de la sous-région restent en deçà de la moyenne mondiale, la comparaison avec l'année précédente montre que neuf<sup>37</sup> des 15 pays progressent à un rythme

---

<sup>26</sup> Organisation internationale du Travail (OIT), « Informal employment rate by sex — ILO modelled estimates, Nov. 2024 (%) annual » (en anglais seulement), base de données ILOSTAT. Accessible à l'adresse : <https://rshiny.ilo.org/dataexplorer16/?lang=en> (site consulté le 10 juillet 2025).

<sup>27</sup> OIT, « Informal economy » (en anglais seulement). Accessible à l'adresse : [www.ilo.org/projects-and-partnerships/projects/partnership-improving-prospects-forcibly-displaced-persons-and-host/themes/informal-economy](http://www.ilo.org/projects-and-partnerships/projects/partnership-improving-prospects-forcibly-displaced-persons-and-host/themes/informal-economy).

<sup>28</sup> Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Sénégal et Sierra Leone. Calculs de l'auteur fondés sur le document intitulé « Share of youth not in employment, education or training (NEET) by sex – ILO modelled estimates, Aug. 2024 (%) – annual » (en anglais seulement), base de données ILOSTAT, OIT. Accessible à l'adresse : <https://rshiny.ilo.org/dataexplorer16/?lang=en> (site consulté le 10 juillet 2025).

<sup>29</sup> Pas en Gambie.

<sup>30</sup> OIT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2024 – Des emplois décents pour un avenir meilleur* (Genève, 2024).

<sup>31</sup> Bénin, Burkina Faso, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sénégal et Sierra Leone.

<sup>32</sup> Les données ne sont pas disponibles pour Cabo Verde.

<sup>33</sup> Oxford Poverty and Human Development Initiative et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « Global multidimensional poverty index 2024: poverty amid conflict » (en anglais seulement), 2024.

<sup>34</sup> Côte d'Ivoire, Nigéria et Togo.

<sup>35</sup> Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Togo.

<sup>36</sup> *Rapport sur le développement humain 2025 – Une affaire de choix : individus et perspectives à l'ère de l'IA* (publication des Nations Unies, 2025).

<sup>37</sup> Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Niger et Togo.

supérieur à la moyenne de l’Afrique subsaharienne. Il est souhaitable que les pays maintiennent cette dynamique et continuent à investir dans le développement humain.

## F. Sécurité alimentaire

23. L’insécurité alimentaire s’aggrave en Afrique de l’Ouest : on estime qu’entre 2022 et 2024, 258,8 millions de personnes réparties dans 13 pays<sup>38</sup> ont souffert d’une insécurité alimentaire modérée ou grave, ce qui a exacerbé la sous-alimentation et le retard de croissance chez les enfants. En raison de la hausse des prix des denrées alimentaires en 2023 et 2024, le coût moyen d’un régime alimentaire sain a augmenté à l’échelle mondiale, touchant de manière disproportionnée les ménages à faible revenu<sup>39</sup>.

## G. Égalité des sexes

24. Bien que la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux ait augmenté dans 10 pays<sup>40</sup> entre 2014 et 2024, seuls six pays<sup>41</sup> comptent plus de 40 % de postes de direction pourvus par des femmes. L’égalité des sexes stimule la croissance économique, renforce la performance du secteur privé en favorisant l’entrepreneuriat féminin et la création d’emplois pour les femmes, et réduit les inégalités de revenus, ce qui en fait un facteur déterminant de la lutte contre la pauvreté. Les inégalités en matière d’éducation et d’emploi décent sont étroitement liées aux rôles traditionnels attribués aux hommes et aux femmes, ainsi qu’aux lois empreintes de biais sexistes.

## IV. Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures

25. La résolution des problèmes sociaux évoqués plus haut suppose une augmentation des recettes publiques, conjuguée à une durabilité renforcée de leur mobilisation, ce qui place la réforme fiscale au cœur du financement des priorités de développement. On trouvera dans la présente section un aperçu des progrès accomplis et des lacunes constatées en matière de mobilisation des ressources intérieures dans la sous-région.

---

<sup>38</sup> Données non disponibles pour la Guinée et la Guinée-Bissau.

<sup>39</sup> Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et autres, *L’État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025 – Des financements pour éliminer la faim, l’insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition* (Rome, 2025).

<sup>40</sup> Bénin, Cabo Verde, Côte d’Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo. CEA, « Proportion of seats held by women in national parliaments (% of total number of seats)//female (%) » (en anglais seulement), ECASStats. Accessible à l’adresse : <https://ecastats.uneca.org/data/data/26564> (site consulté le 10 juillet 2025).

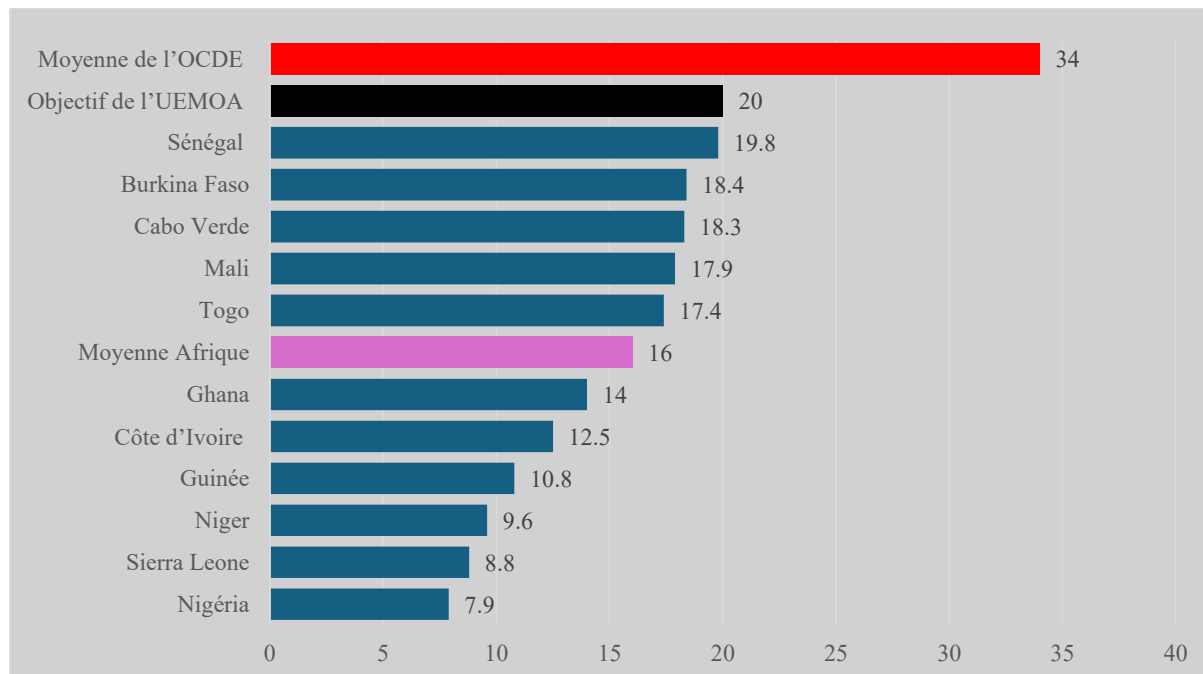
<sup>41</sup> Burkina Faso, Cabo Verde, Libéria, Niger, Nigéria et Togo. CEA, « Proportion of women in managerial positions //female (%) » (en anglais seulement), ECASStats. Accessible à l’adresse : <https://ecastats.uneca.org/data/data/26567> (site consulté le 10 juillet 2025).

## A. Recettes fiscales en pourcentage du produit intérieur brut

Figure IV

### Recettes fiscales dans les pays d'Afrique de l'Ouest en 2022

(en pourcentage du PIB)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Commission de l'Union africaine et Forum sur l'administration fiscale africaine, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024 – La facilitation et la confiance comme moteurs de la conformité fiscale volontaire dans certaines administrations fiscales africaines* (Paris, Éditions OCDE, 2024).

Abréviations : OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques ; UEMOA, Union économique et monétaire ouest-africaine.

26. Le ratio impôts/PIB moyen en Afrique de l'Ouest reste particulièrement faible, s'établissant à 13,8 % en 2022<sup>42</sup>, soit un niveau bien inférieur aux références régionales et mondiales. Ce taux est largement en deçà de l'objectif de 20,0 % fixé par l'UEMOA, de la moyenne africaine de 16,0 % et de la moyenne de 34,0 % enregistrée dans les pays de l'OCDE (voir figure IV). En 2022, le Sénégal (19,8 %), le Burkina Faso (18,4 %) et Cabo Verde (18,3 %) ont obtenu des résultats relativement satisfaisants, dépassant la moyenne africaine sans toutefois atteindre l'objectif de l'UEMOA, ce qui souligne la persistance du retard enregistré dans ce domaine. Le Ghana (14,0 %) et la Côte d'Ivoire (12,5 %) ont affiché une performance modérée, mais inférieure à la moyenne régionale. Le Ghana a lancé une stratégie relative aux recettes à moyen terme (2024-2027) visant à renforcer le recouvrement des recettes fiscales<sup>43</sup>.

<sup>42</sup> Forum sur l'administration fiscale africaine, *Perspectives fiscales africaines 2023* (Pretoria, juin 2024).

<sup>43</sup> Kwabena Gyan Kwakye, Elijah Gatuanjau Kimani et David Elmaleh, *8th Ghana Economic Update: Strengthening Domestic Revenue Systems for Fiscal Sustainability* (en anglais seulement) (Banque mondiale, juin 2024).

27. Plusieurs pays d’Afrique de l’Ouest disposent d’une capacité de collecte des recettes fiscales particulièrement limitée. Comme le montre la figure IV, la Guinée, le Niger, le Nigéria et la Sierra Leone affichaient en 2022 des ratios compris entre 7,9 % et 10,8 %, ce qui freine leurs efforts de financement durable du développement. Ces pays connaissent également des taux de pauvreté multidimensionnelle supérieurs à 50 %, ce qui accentue leurs contraintes budgétaires. Le Nigéria (7,9 %) enregistre le niveau le plus faible de la sous-région. Sa forte dépendance à l’égard des recettes pétrolières limite les efforts déployés pour collecter des impôts provenant d’autres sources. En outre, les mécanismes de partage des revenus issus du secteur pétrolier reposent souvent sur des dispositions contractuelles, notamment des accords de partage de production, qui génèrent des recettes fiscales minimales<sup>44</sup>.

## **B. Respect des obligations relatives aux déclarations**

28. Le faible respect des obligations relatives aux déclarations compromet la mobilisation des recettes, une large part des impôts demeurant non évaluée et non recouvrée. Le dépôt des déclarations fiscales étant le principal moyen par lequel l’obligation fiscale d’un contribuable devient exigible, une faible conformité à cette obligation réduit l’assiette fiscale et prive les gouvernements de ressources essentielles au financement des dépenses publiques. La présente section examine la soumission des déclarations fiscales à partir de données administratives nationales qui, bien qu’elles ne soient pas pleinement harmonisées entre les pays d’Afrique de l’Ouest, offrent des indications précieuses sur les difficultés communes et les priorités en matière de réforme.

29. Le respect des obligations relatives aux déclarations reste faible au Burkina Faso et au Niger. Au Niger, la mauvaise qualité des données et la sous-utilisation des outils numériques rendent difficile la mesure précise de ce phénomène, même si les données de 2022 indiquent un taux élevé de non-conformité<sup>45</sup>. Les données relatives au Burkina Faso présentent un schéma plus clair. En 2018, les grandes entreprises affichaient de bons résultats : 87,7 % d’entre elles avaient déposé leur déclaration d’impôt sur les sociétés dans les délais et 84,3 % avaient soumis leur déclaration de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à temps. Toutefois, le taux de conformité global de la population est resté faible : seuls 50,7 % des contribuables assujettis ont déposé leur déclaration d’impôt sur les sociétés dans les délais et 55,6 % leur déclaration de TVA. Par ailleurs, les lacunes observées dans les données relatives à l’impôt sur le revenu des personnes physiques témoignent de la faiblesse des systèmes de déclaration<sup>46</sup>. Dans l’ensemble, ces tendances confirment que la faible conformité aux obligations relatives aux déclarations des petites et moyennes entreprises constitue le principal défi dans les deux pays.

30. L’absence de soumission des déclarations fiscales obligatoires (non-déclaration) et la présentation de déclarations sans impôt dû (déclaration nulle) sont des problèmes très répandus. En Sierra Leone, 56 % des contribuables assujettis à l’impôt sur le revenu des personnes physiques ne déposent pas leur déclaration, tandis qu’au Ghana, ce taux s’établit à 30 %. Au Bénin et au Ghana, un certain nombre d’employeurs omettent également de transmettre les déclarations de salaires, et 51 % des entreprises béninoises ne déposent pas leur déclaration de

---

<sup>44</sup> Alou Adessé Dama, Anouck Daubrée et Grégoire Rota-Graziosi, « La capacité fiscale de l’Union économique et monétaire ouest-africaine – Une appréciation des efforts et des écarts fiscaux des États membres de l’UEMOA », Fondation pour les études et recherches sur le développement international, Note brève, n° 272 (novembre 2024).

<sup>45</sup> Pierre Vandenberghe et autres, « TADAT - Rapport d’évaluation de la performance : République du Niger », janvier 2022. Disponible à l’adresse suivante : [www.tadat.org/en/assessments/performance-assessment-reports.html](http://www.tadat.org/en/assessments/performance-assessment-reports.html).

<sup>46</sup> Pierre Vandenberghe et autres, « TADAT - Rapport d’évaluation de la performance : Burkina Faso », janvier 2018. Disponible à l’adresse suivante : [www.tadat.org/en/assessments/performance-assessment-reports.html](http://www.tadat.org/en/assessments/performance-assessment-reports.html).

TVA<sup>47</sup>. Les déclarations sans impôt dû réduisent encore l'assiette fiscale : au Nigéria, la quasi-totalité des déclarations d'entreprises indiquent un revenu imposable nul<sup>48</sup>, et au Ghana, 40 % des déclarations d'impôt sur le revenu des personnes physiques ne font état d'aucun revenu. Le taux global de ce type de déclaration y a augmenté de 148 % entre 2010 et 2022<sup>49</sup>. Cela étant, il est nécessaire de mettre en œuvre des stratégies adaptées pour renforcer le respect des obligations fiscales, comportant notamment des mécanismes permettant de distinguer l'inactivité réelle de la fraude fiscale.

### C. Contraintes et possibilités en matière d'administration fiscale

31. La mauvaise qualité des données compromet la gestion de l'impôt. Ainsi, les lacunes des registres de contribuables au Ghana ont entravé la mise en œuvre d'interventions ciblées. Le renforcement des mécanismes d'enregistrement, le suivi des paiements numériques et la segmentation des contribuables pourraient permettre de réduire les taux de déclarations non valides et de non-déclaration. Pour surmonter ces obstacles, il ne suffit pas de renforcer les mesures coercitives : il convient également d'apporter une assistance aux contribuables afin de faciliter le dépôt des déclarations pour les groupes qui respectent déjà leurs obligations<sup>50</sup>.

32. Les progrès en matière de transformation numérique ont donné certains résultats, mais demeurent fragmentaires. En 2024, 91 % des pays autorisaient la déclaration électronique, 82 % acceptaient les paiements électroniques et 82 % soutenaient les paiements par téléphone mobile, mais seuls 36 % des pays avaient rendu obligatoires les paiements numériques<sup>51</sup>. Les systèmes restent souvent fragmentés, imprécis et centrés sur les services externes plutôt que sur le contrôle interne<sup>52</sup>. Une meilleure planification, l'utilisation d'analyses avancées et la valorisation de l'expertise interne pourraient améliorer la gestion des risques et les activités de vérification<sup>53</sup>.

33. Les exonérations fiscales continuent de réduire le volume des recettes. Sur l'ensemble du continent africain, les dépenses fiscales représentent entre 4 et 76 % des recettes fiscales<sup>54</sup>. Au Sénégal, les exonérations de TVA constituent un facteur déterminant du ratio élevé entre les dépenses fiscales et le total des recettes fiscales, qui s'est établi en moyenne à 75 % entre 2018 et 2022<sup>55</sup>. Le Togo, pour sa part, dépend fortement de la TVA (41,9 % des recettes totales en 2022), mais subit également d'importantes pertes liées aux exonérations<sup>56</sup>. La rationalisation de ces exonérations est essentielle pour élargir l'assiette fiscale.

34. L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices affaiblissent les capacités budgétaires. Les pays africains, fortement tributaires de l'impôt sur les sociétés, sont particulièrement exposés à ces pratiques. Au Nigéria, où l'impôt sur les sociétés représentait

---

<sup>47</sup> Forum sur l'administration fiscale africaine, *Perspectives fiscales africaines 2023*.

<sup>48</sup> Ibid.

<sup>49</sup> Emmanuel Amissah et autres, « Revenue generation for sustainable growth in Ghana: is targeting nil-filing a worthwhile exercise ? » (en anglais seulement), International Growth Centre, septembre 2024.

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> Données recueillies auprès du Forum sur l'administration fiscale africaine.

<sup>52</sup> Mick Moore, *What is Wrong with African Tax Administration?* (en anglais seulement), document de travail n° 111 du Centre international pour la fiscalité et le développement (ICTD), (Brighton, Institute of Development Studies, septembre 2020).

<sup>53</sup> Forum sur l'administration fiscale africaine, *Perspectives fiscales africaines 2023*.

<sup>54</sup> Pricewaterhouse Coopers, « Tax policy trends in Africa », (en anglais seulement), Tax Policy Bulletin, 11 août 2025.

<sup>55</sup> Dama, Daubrée et Rota-Graziosi, « La capacité fiscale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ».

<sup>56</sup> FMI, *2024 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Togo*, Rapport de pays du FMI, no 24/299 (Washington, septembre 2024).

34,6 % des recettes en 2022<sup>57</sup>, l'érosion de la base fiscale est particulièrement marquée. La Côte d'Ivoire s'est efforcée d'y remédier en adoptant la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, mais la faiblesse des institutions et des capacités en matière de traitement des données en limite l'application effective<sup>58</sup>.

35. La taxation des ressources naturelles présente à la fois des risques et des possibilités. Les deux tiers des pays d'Afrique de l'Ouest dépendent principalement de l'exploitation des ressources naturelles pour la mobilisation de leurs recettes publiques, mais ne perçoivent qu'environ 40 % des rentes potentielles s'y rapportant. À elles seules, les entreprises minières multinationales coûtent aux pays africains entre 450 et 730 millions de dollars par an, selon les estimations, en pertes d'impôt sur les sociétés<sup>59</sup>. Des régimes fiscaux plus robustes, une transparence accrue et la renégociation de certains contrats sont essentiels pour augmenter les revenus tirés des industries extractives sans décourager l'investissement.

## **V. Mécanismes de financement novateurs en faveur du développement durable**

36. La fiscalité à elle seule ne saurait combler l'important déficit de financement de la sous-région, ce qui souligne la nécessité de recourir à d'autres sources de financement. S'appuyant sur des études de cas nationales, la présente section traite des mécanismes de financement qui transforment le paysage financier de la sous-région. Des politiques efficaces, une gouvernance transparente et un renforcement de la coopération régionale sont indispensables pour assurer la mise en œuvre effective de ces mécanismes.

### **A. Des obligations vertes pour financer la transition vers une économie sobre en carbone**

37. Les obligations vertes s'imposent comme des instruments essentiels pour financer la transition vers une économie sobre en carbone en Afrique. En tant que mécanisme de financement destiné à soutenir le développement d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques et la production d'énergie propre, les obligations vertes peuvent contribuer à combler le déficit annuel de financement du continent, évalué à 277 milliards de dollars, montant nécessaire à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. À l'heure actuelle, seuls 30 milliards de dollars sont mobilisés chaque année à cette fin<sup>60</sup>.

38. L'Afrique de l'Ouest est à l'avant-garde de la transition vers une économie sobre en carbone, le Nigéria étant devenu le premier État africain à émettre une obligation verte souveraine. D'un montant total de 10,69 milliards de naira (soit environ 29 millions de dollars),

---

<sup>57</sup> Forum sur l'administration fiscale africaine, *Perspectives fiscales africaines 2023*.

<sup>58</sup> El Hadji Sidy Diop, « Côte d'Ivoire: challenges faced in Côte d'Ivoire due to the introduction of base erosion and profit shifting (BEPS) » (en anglais seulement), WTS Global, 8 octobre 2024.

<sup>59</sup> « Le potentiel économique inexploité des ressources pétrolières, gazières et minérales de l'Afrique subsaharienne », dans *Les ressources naturelles, un enjeu clé pour l'avenir de l'Afrique – Ressources naturelles et transformation économique dans un contexte de transition vers des économies décarbonées*, James Cust et Albert Zeufack, éd. (Washington, Banque mondiale, 2023).

<sup>60</sup> Chavi Meattle et autres, *Landscape of Climate Finance in Africa*, Climate Policy Initiative, (septembre 2022).

cette émission, réalisée en 2017<sup>61</sup>, a permis de financer des projets en matière d'énergie solaire et de reforestation. D'autres tranches plus importantes sont attendues, notamment une émission de 186 millions de dollars prévue pour 2025<sup>62</sup>.

39. Les incohérences réglementaires, la faiblesse des systèmes de contrôle et les risques d'« écoblanchiment » – pratique consistant pour des entreprises à formuler des allégations trompeuses sur les effets positifs pour l'environnement de leurs produits ou services – sapent la confiance des investisseurs. Pour favoriser une diffusion plus large des obligations vertes dans la sous-région, il est indispensable d'élaborer des cadres harmonisés, d'appliquer des normes claires en matière de notification des informations et de renforcer les capacités au niveau local.

## **B. Des obligations bleues pour valoriser l'économie océanique**

40. Avec plus de 6 000 km de côtes, l'Afrique de l'Ouest dispose d'un vaste potentiel économique maritime. Les obligations bleues offrent une possibilité encore peu exploitée de valoriser cette économie en finançant la pêche durable, la conservation des milieux marins et la résilience des zones côtières dans la sous-région. Cabo Verde et la Guinée-Bissau, par exemple, sont à l'avant-garde d'initiatives de financement « bleu ». En ciblant les énergies marines renouvelables et l'aquaculture, ces pays montrent comment les obligations bleues peuvent contribuer à diversifier les économies et à renforcer les moyens de subsistance<sup>63</sup>. Toutefois, les lacunes en matière de gouvernance demeurent un obstacle majeur. Des cadres réglementaires déficients, une application limitée des réglementations et la corruption compromettent la durabilité environnementale, en particulier dans les zones côtières fragiles. Le renforcement de la gouvernance et l'intégration du financement « bleu » dans les stratégies nationales seront essentiels pour étendre l'utilisation des obligations bleues.

## **C. Recours aux envois de fonds pour mobiliser les capitaux de la diaspora**

41. Les envois de fonds sont devenus la source extérieure de flux financiers la plus stable de la sous-région. En 2022, ils ont atteint 34 milliards de dollars, soit 7,6 % du PIB sous-régional, dépassant à la fois les investissements directs étrangers et l'aide publique au développement<sup>64</sup>. Le Nigeria arrive en tête en volume, avec 19,5 milliards de dollars reçus en 2023. La Gambie (où les envois de fonds représentent 23,3 % du PIB), le Libéria (18,2 %), Cabo Verde (12,5 %) et la Guinée-Bissau (10,5 %) figurent également parmi les principaux

---

<sup>61</sup> Initiative pour des obligations climatiques, « Nigeria first nation to issue a climate bonds certified sovereign green bond » (en anglais seulement), 18 décembre 2017 ; et Initiative pour des obligations climatiques, « Nigeria issues climate bonds certified sovereign green bond: signals 'more to come' as part of Paris NDC objectives » (en anglais seulement), 19 décembre 2017.

<sup>62</sup> Ladi Patrick-Okwoli, « Explainer: what proposed N300 billion green bonds means for Nigeria's sustainable development » (en anglais seulement), Business Day, 9 mai 2025.

<sup>63</sup> Guinée-Bissau, Ministère de l'économie, de la planification et de l'intégration régionale, « National blue economy strategy and investment plan for Guinea-Bissau: 2024-2030 » (en anglais seulement), PNUD, mars 2024 ; et Christopher Marc Lilyblad, « Decentralizing development finance through capital markets integration: the emergence of Cabo Verde's blue sustainable finance exchange » (en anglais seulement), Development Futures Series, PNUD, octobre 2022.

<sup>64</sup> Nations Unies, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, « Remittances in West Africa: challenges and opportunities for economic development » (en anglais seulement), document d'orientation, janvier 2024.

bénéficiaires d'envois de fonds sur le continent<sup>65</sup>. Ces flux ne sont pas seulement importants ; ils jouent un rôle déterminant dans le soutien des économies de la sous-région

42. Les expériences nationales montrent que les envois de fonds peuvent contribuer au développement. En Gambie, les initiatives visant à renforcer l'engagement de la diaspora ont permis de mobiliser le potentiel de celle-ci en faveur du développement national<sup>66</sup>. Au Mali, la société Ciwara Capital canalise les investissements issus de la diaspora vers les secteurs agroalimentaire et éducatif, ainsi que vers le soutien à l'entrepreneuriat<sup>67</sup>. Environ 20 % des envois de fonds sont intra-africains, ce qui remet en question l'idée selon laquelle ces flux seraient exclusivement externes et met en lumière leur potentiel en tant que source de mobilisation des ressources intérieures<sup>68</sup>.

43. Les innovations technologiques transforment profondément le marché des envois de fonds. Au Ghana, les plateformes mobiles ont amélioré la transparence des transferts et accéléré leur traitement. Cependant, les coûts restent élevés : l'envoi de fonds au Ghana coûte en moyenne 7 % du montant envoyé<sup>69</sup>, soit un niveau supérieur à la cible 10.c des objectifs de développement durable, qui vise un coût inférieur à 3 %. Ces coûts poussent de nombreuses transactions vers des canaux informels. Pour libérer tout le potentiel des envois de fonds, il sera nécessaire de procéder à des réformes réglementaires afin de réduire les coûts de transfert, de favoriser la transformation numérique pour renforcer l'inclusion financière et de mobiliser l'épargne de la diaspora au service du financement du développement.

#### **D. Recours aux régimes de retraite pour mobiliser les capitaux intérieurs à long terme**

44. Les fonds de pension deviennent une source importante de capitaux intérieurs à long terme. Le régime de retraite contributif du Nigéria, par exemple, gère des actifs dépassant 17 000 milliards de naira (11,4 milliards de dollars), qui sont de plus en plus investis dans les infrastructures et des projets écologiques<sup>70</sup>. Les innovations en matière de technologies numériques et de microretraites étendent désormais la couverture au secteur informel. Au Ghana et au Sénégal, des plateformes de retraite fondées sur la téléphonie mobile ciblent les travailleurs du secteur informel, qui représentent plus de 80 % de la population active du continent et contribuent à hauteur de 55 % au PIB africain<sup>71</sup>. Des réformes plus vastes visant à accroître la transparence, à élargir la couverture et à aligner les efforts d'amélioration des régimes de retraite sur les priorités énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine renforceront le rôle de ces régimes dans le financement d'une croissance inclusive<sup>72</sup>.

---

<sup>65</sup> Banque mondiale, *Après un ralentissement en 2023, les envois de fonds devraient repartir à la hausse en 2024*, Note d'information sur les migrations et le développement n° 40, juin 2024 (Washington, 2024).

<sup>66</sup> Nations Unies, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, « Remittances in West Africa ».

<sup>67</sup> Ciwara Capital, Investisseurs et Partenaires et Fonds international de développement agricole (FIDA), *Mobilisation de la diaspora via le capital-investissement : le cas de Ciwara Capital*, livre blanc, 2024.

<sup>68</sup> Nations Unies, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, « Remittances in West Africa ».

<sup>69</sup> Voir <https://remitscope.org/africa/country-profiles/>.

<sup>70</sup> Nigéria, Commission nationale des pensions, « Fourth quarter 2023 report » (en anglais seulement). Accessible à l'adresse : [www.pencom.gov.ng/wp-content/uploads/2024/04/FOURTH-QUARTER-REPORT-2023.pdf](http://www.pencom.gov.ng/wp-content/uploads/2024/04/FOURTH-QUARTER-REPORT-2023.pdf).

<sup>71</sup> Melis Guven, *Extending Pension Coverage to the Informal Sector in Africa*, Social Protection and Jobs Discussion Paper, n° 1933 (en anglais seulement) (Washington, Banque mondiale, juillet 2019).

<sup>72</sup> CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2025*.



## E. Instruments financiers liés à la religion

45. Les obligations islamiques, appelées sukuk, sont des instruments financiers liés à la religion qui permettent de diversifier la base d'investisseurs pour les projets d'infrastructure et qui favorisent une participation démographique plus large, conformément aux principes de la finance islamique<sup>73</sup>. L'Afrique de l'Ouest s'est imposée comme chef de file continental dans l'adoption des sukuk. Le Sénégal a ouvert la voie en 2014 avec une première émission et a, depuis, émis plusieurs tranches, dont une d'un montant de 525,4 millions de dollars en 2022<sup>74</sup>. Le Nigéria a également mobilisé des ressources importantes : entre 2017 et 2023, il a levé 1 092 milliards de naira pour des projets d'infrastructure, notamment pour des routes, des ponts et des centrales électriques<sup>75</sup>. La Côte d'Ivoire a suivi avec des émissions de moindre ampleur, signe d'un intérêt régional croissant. Le succès de ces initiatives met en évidence le potentiel qu'offre l'alignement des instruments financiers sur les valeurs culturelles et religieuses pour élargir les sources de financement du développement.

## F. Solutions novatrices pour la gestion de la dette souveraine

46. La Coalition pour la dette durable, lancée en 2022 à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et coordonnée par la CEA, promeut une gestion de la dette conforme aux objectifs climatiques et aux objectifs de développement. Elle regroupe plus de 20 pays africains, dont Cabo Verde, le Ghana et le Nigéria, ainsi que des créanciers internationaux, animés par la volonté de promouvoir les réformes. La Coalition vise à apporter des solutions au « piège de la dette climatique », dans lequel les pays très endettés et vulnérables aux changements climatiques peinent à honorer leur dette tout en devant financer l'adaptation. Les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature, expérimentées à Cabo Verde et au Sénégal, montrent comment des restructurations novatrices peuvent dégager une marge de manœuvre budgétaire tout en soutenant les objectifs environnementaux<sup>76</sup>.

## VI. Conclusions et recommandations

47. Bien que l'Afrique de l'Ouest enregistre un taux de croissance du PIB élevé (4,2 %) par rapport aux autres sous-régions du continent, les importants déficits budgétaires, conjugués à une faible capacité de mobilisation des ressources intérieures, constituent un défi majeur.

48. Compte tenu du grand nombre de jeunes dans la sous-région, l'Afrique de l'Ouest peut tirer parti du dividende démographique en investissant efficacement dans le capital humain, notamment dans l'éducation et les soins de santé, en prenant des mesures pour lutter contre l'insécurité alimentaire et en s'attaquant au problème de l'emploi informel, en particulier chez les jeunes, ainsi qu'aux causes profondes des inégalités entre les sexes.

49. Les recettes fiscales en Afrique de l'Ouest demeurent particulièrement faibles : le ratio impôts-PIB s'élevait en moyenne à 13,8 % en 2022, en raison du faible respect des obligations fiscales, de la mauvaise qualité des données, du grand nombre d'exonérations et de l'utilisation limitée des systèmes numériques. Le renforcement des données relatives aux contribuables,

---

<sup>73</sup> M. Sherif et C. Erkol, « Sukuk and conventional bonds: shareholder wealth perspective » (en anglais seulement), *Journal of Islamic Accounting and Business Research*, vol. 8, n° 4 (avril 2017).

<sup>74</sup> Pie Kamau, « Senegal issues \$525.4m Sukuk, attracting orders from regional and Middle Eastern investors » (en anglais seulement), *Africa Business Communities*, 8 juillet 2022.

<sup>75</sup> Channels Television, « DMO crosses ₦1tn sukuk bond issuance » (en anglais seulement), 27 mars 2025.

<sup>76</sup> Laura Kelly, Anna Ducros et Paul Steele, « Redesigning debt swaps for a more sustainable future » (en anglais seulement), Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), mars 2023.

l'investissement dans la transformation numérique et la rationalisation des exonérations seront essentiels pour assurer des recettes durables au service du développement national. Au-delà de la fiscalité, la sous-région peut également combler son déficit de financement en recourant davantage aux obligations climatiques, en mobilisant les capitaux de la diaspora et des régimes de retraite, et en adoptant des solutions novatrices pour la gestion de la dette. Toutefois, la réussite de ces efforts dépendra d'une gouvernance rigoureuse, d'une réglementation solide et d'une coopération régionale renforcée.

50. Compte tenu de la situation socioéconomique de l'Afrique de l'Ouest, il est recommandé que les gouvernements ouest-africains prennent les mesures suivantes :

- a) En ce qui concerne l'investissement social, les gouvernements devraient :
  - i) Accroître les investissements dans les soins de santé, en particulier dans les soins de santé primaires, la vaccination et la nutrition des enfants, ce qui permettra d'améliorer la santé et le bien-être des populations et constitue un élément essentiel du développement durable ;
  - ii) Investir dans des programmes visant à accroître le taux d'achèvement scolaire et le taux d'alphabétisme des adultes, en s'attachant tout particulièrement à combler les disparités fondées sur le genre, notamment par la gratuité et l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la formation des enseignants et des programmes de nutrition destinés à réduire la malnutrition et les arrêts de croissance prématurés ;
  - iii) Réduire l'emploi informel et promouvoir le travail décent, en particulier pour les femmes et les jeunes ;
  - iv) Investir dans des mécanismes de protection sociale appropriés et ciblés afin de lutter contre l'extrême pauvreté, les inégalités, le chômage, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, en particulier chez les enfants et les jeunes, qui figurent parmi les groupes les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest ;
  - v) S'attaquer aux causes profondes des inégalités fondées sur le genre, notamment aux obstacles culturels, économiques et politiques à l'égalité des genres, au moyen de campagnes de sensibilisation axées sur les changements de comportement, de programmes favorisant la participation des femmes à la finance, aux fonctions de direction et à l'entrepreneuriat, ainsi que d'offres de formations adaptées ;
- b) Pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures, les gouvernements devraient :
  - i) Renforcer la gestion des données et du respect des obligations en améliorant l'enregistrement des contribuables et les systèmes de données afin de garantir l'exactitude et l'actualisation des registres et d'utiliser des informations fiables pour remédier aux non-déclarations, aux déclarations nulles et au manque de respect des obligations des petites et moyennes entreprises ;
  - ii) Moderniser et consolider les systèmes fiscaux en rendant obligatoires la télédéclaration et le paiement électronique des impôts et en recourant à des outils d'analyse avancés pour renforcer le contrôle du respect des obligations ;

- iii) Élargir et préserver l'assiette fiscale en rationalisant les exonérations au moyen d'examens réguliers des dépenses, renforcer l'imposition des ressources naturelles et limiter les transferts de bénéfices grâce à la coopération régionale et à des régimes plus rigoureux de fixation des prix de transfert ;
- c) Pour accélérer l'adoption de modes de financement novateurs du développement durable, les gouvernements devraient :
- i) Développer le financement de l'action climatique et du développement durable en augmentant l'émission d'obligations vertes et bleues et en tirant parti des sukuk et d'autres instruments novateurs, appuyés par une réglementation rigoureuse et une coopération régionale accrue ;
  - ii) Mobiliser les capitaux intérieurs et ceux de la diaspora en réduisant le coût des envois de fonds, en développant les systèmes numériques et en réformant les régimes de retraite afin d'orienter l'épargne vers un développement inclusif ;
  - iii) Promouvoir la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature et du climat, et renforcer les travaux de la Coalition pour la dette durable afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire tout en soutenant la résilience face aux changements climatiques.